

## CRR - TELESERVICE 5 – Réinscription des élèves en cours de cursus (non candidats à un examen ou concours d'entrée)



Ouverture des pré-réinscriptions : **lundi 22 avril 2019 à 10h**  
Clôture des pré-réinscriptions : **mercredi 22 mai 2019 à 15h**

*N. B. :*

*Les anciens élèves qui se portent candidats à un examen ou concours d'entrée (Cycles spécialisé, Concertiste ou CPES) deviennent de NOUVEAUX ELEVES pour cette discipline et doivent remplir le téléservice correspondant : information sur le site <http://www.crr.paris.fr>*

*Aucune pré-inscription ne sera reçue après la clôture du téléservice.*

*Si vous suiviez plusieurs cursus, merci de compléter autant de formulaires que de cursus suivis pour l'année 2019-2020.*

### Modalités de réinscription

Cette procédure s'impose à tous les élèves et étudiants du CRR de Paris (hors Département Danse — les élèves danseurs sont dispensés de la procédure de réinscription en ligne), à partir de leur deuxième année d'études dans l'établissement, y compris si l'élève ou l'étudiant suit une ou plusieurs des disciplines de son cursus CRR dans un ou plusieurs Conservatoires municipaux d'arrondissements parisiens.

**Les anciens élèves ne s'étant pas réinscrits à temps ne pourront effectuer leur rentrée qu'après les congés de Toussaint, sur décision du directeur et dans la limite des places disponibles**

### Résumé des principales étapes de la réinscription :

1. **Remplissez le formulaire de réinscription électronique** ci-dessous avant le **mercredi 22 mai 2019 à 15h**.
2. Un **accusé de réception** vous sera automatiquement envoyé avec le **récapitulatif** de votre pré-réinscription à votre adresse courriel (candidat majeur) ou aux adresses courriel des responsables légaux que vous aurez indiquées (N.B. : ces adresses seront utilisées pour toute correspondance avec le CRR). **CE RECAPITULATIF EST L'UNIQUE PREUVE DE REINSCRIPTION**. Si vous ne le recevez pas, contactez impérativement le bureau de la Scolarité : [dac-crr.scolarite@paris.fr](mailto:dac-crr.scolarite@paris.fr)

*Attention aux incompatibilités de navigateur. Vérifiez également à chaque étape, par précaution, votre boîte de courriers indésirables. Si une difficulté persiste, prenez contact au plus tôt avec le Bureau de la Scolarité : [dac-crr.scolarite@paris.fr](mailto:dac-crr.scolarite@paris.fr)*

3. Dès septembre, vous recevrez **un dossier de réinscription pédagogique** sous format Word. Vous voudrez bien compléter **au clavier** ce dossier de réinscription auquel vous joindrez les documents et justificatifs demandés selon votre situation, et le faire valider par tous vos enseignants.

Ce dossier de réinscription sera à remettre impérativement

**- Pour les élèves en Double-Cursus (tous niveaux y compris Spécialisé et Perfectionnement)**

Instrumentistes, Maîtrise de Paris et Jeunes Chanteurs :

**À Mme Viviane LORIAUT, 5e étage, au plus tard le 30 septembre 2019**

[viviane.loriaut@paris.fr](mailto:viviane.loriaut@paris.fr)

**- Pour les élèves des cycles Spécialisé, CPES et Concertiste (hors Double-Cursus)** relevant des départements suivants :

Département Art dramatique

Département Danse

Département Instrument classique à contemporain

Département Vocal

Département de Musique ancienne

Département Culture et Création

Département Musiques actuelles amplifiées

Département Jazz et musiques improvisées

Département Musiques traditionnelles

Département Accompagnement au piano

Département Musique de chambre

Département Formation à l'orchestre

**au Bureau de la Scolarité, 4e étage, au plus tard le 18 octobre 2019**

***ATTENTION : APRES CETTE DATE, VOTRE REINSCRIPTION NE SERA PLUS RECEVABLE*** et vous serez considéré comme démissionnaire.

Nous vous recommandons de prendre connaissance des grilles tarifaires du CRR.

Pour toute question ou difficulté, merci de contacter avant le 22 mai 2019 :

[dac-crr.scolarite@paris.fr](mailto:dac-crr.scolarite@paris.fr)